

COMMUNE DE LANGUEUX

Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean-Yves HINAULT, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI)
Monsieur Michaël BAUDET (pouvoir donné à Eric TOULGOAT)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2022-116

ADHESION AU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED)

Rapporteur : Madame Isabelle POULAIN-COLANI, Adjointe à l'Eveil, à la Petite Enfance et à la Vie Scolaire

De plus en plus d'enfants ont besoin d'être accompagnés individuellement sur le temps scolaire.

Face à ce constat, l'inspecteur de l'Education Nationale a sollicité l'intervention d'un psychologue et d'un enseignant spécialisé, depuis la rentrée scolaire de septembre 2022, dans les écoles des 8 communes de la circonscription Est : Coëtmioux, Hillion, Langueux, Morieux, Plédran, Pommeret, Quessoy et Yffiniac.

Ces personnes font partie du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté, ressource pour les enseignants mais aussi pour les parents.

La commune d'Hillion met à disposition des deux professionnels, dans l'une de ses écoles, un local équipé de mobilier, matériel informatique...

La mise en place de ce service engendre des coûts. Elle sollicite donc la participation des autres collectivités aux dépenses de fonctionnement, sur la base du nombre d'élèves par commune.

Le coût estimatif pour la période de septembre à décembre est de 72,88 € pour Langueux. Le versement de cette dépense interviendra en début d'année 2023.

Pour l'année 2023, le montant de la participation de la Ville de Langueux sera approximativement de 1 135 € (en fonction des dépenses réelles constatées au compte administratif de l'année N).

Les années suivantes, la participation annuelle aux frais de fonctionnement du RASED serait d'environ 200 € pour la Ville de Langueux.

Aussi, je vous propose :

- de valider le principe d'adhérer au Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), mis en place sur la circonscription Est ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de participation au financement du réseau, entre la Ville d'Hillion et les sept autres communes de la circonscription concernée ;
- de participer aux dépenses de fonctionnement de ce service, sur la base du nombre d'élèves recensé par Commune de la circonscription ;
- de prévoir les inscriptions budgétaires correspondantes au budget primitif 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport ne soulevant ni avis contraire, ni observation, est ADOPTE à l'unanimité.